

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Était absent :** GRANGE Christian

**Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-12-126

**Objet : Tarifs du marché forain**

Rapporteur : Corine Falcoz, adjointe au maire.

Dans la mesure où la fixation des droits de voirie et autres ne figure pas au rang des attributions déléguées par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, il revient à notre assemblée délibérante d'arrêter les tarifs de notre marché forain.

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les nouveaux tarifs que je vais vous présenter ont été soumis à la commission communale du marché.

Je vous donne lecture de ces tarifs qui seraient applicables à compter du premier marché d'hiver programmé le 31 décembre 2021 :

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_126-DE

NOMBRE DE METRE LINEAIRE (ml)	TARIF POUR LES MARCHANDS DE PASSAGE TOUTE L'ANNÉE (facturation au ml / passage)	TARIF ABONNEMENT SAISON HIVER (facturation au ml une seule fois)	TARIF ABONNEMENT SAISON ÉTÉ (facturation au ml une seule fois)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON PRINTEMPS (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON AUTOMNE (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)
1	3,20	28,50	11,60	51,50	51,50
2	6,40	57,00	23,20		
3	9,60	85,50	34,80		
4	12,80	114,00	46,40		
5	16,00	142,50	58,00		
6	19,20	171,00	69,60		
7	22,40	199,50	81,20		
8	25,60	228,00	92,80		
9	28,80	256,50	104,40		
10	32,00	285,00	116,00		
11	35,20	313,50	127,60		
12	38,40	342,00	139,20		
13	41,60	370,50	150,80		
14	44,80	399,00	162,40		
15	48,00	427,50	174,00		

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 09 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 09 décembre 2021,

Où l'exposé de Madame Falcoz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver les tarifs du marché forain suivants :

Ces tarifs sont applicables à compter du marché du 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_126-DE



NOMBRE DE METRE LINEAIRE (ml)	TARIF POUR LES MARCHANDS DE PASSAGE TOUTE L'ANNÉE (facturation au ml / passage)	TARIF ABONNEMENT SAISON HIVER (facturation au ml une seule fois)	TARIF ABONNEMENT SAISON ÉTÉ (facturation au ml une seule fois)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON PRINTEMPS (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)	TARIF FORFAITAIRE ABONNEMENT INTERSAISON AUTOMNE (facturation une seule fois quel que soit le nb de ml et le nb de passages)
1	3,20	28,50	11,60	51,50	51,50
2	6,40	57,00	23,20		
3	9,60	85,50	34,80		
4	12,80	114,00	46,40		
5	16,00	142,50	58,00		
6	19,20	171,00	69,60		
7	22,40	199,50	81,20		
8	25,60	228,00	92,80		
9	28,80	256,50	104,40		
10	32,00	285,00	116,00		
11	35,20	313,50	127,60		
12	38,40	342,00	139,20		
13	41,60	370,50	150,80		
14	44,80	399,00	162,40		
15	48,00	427,50	174,00		

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

